



Direction des Solidarités

Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2025- DSOL-26- DEVE : 7 subventions de fonctionnement pour 7 associations (511 750€) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), aux très jeunes publics (bébés) et aux étudiants, qui doivent avoir accès à une alimentation saine, durable, équilibrée et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que, comme 2023, l'année 2024 a été particulièrement marquée par une forte représentation des jeunes en recours de minorité sur les dispositifs d'aide alimentaire.

Depuis le plateau haut post pandémie atteint en 2021, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire est de nouveau en hausse depuis plus d'un an. Ainsi, pour l'année 2024, ce sont plus de 30 500 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour (25 000 en 2022 et 28 000 en 2023), sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales et solidaires).

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire. Depuis 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits et l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires. En 2025, seront abordées lors de ces groupes de travail les questions de la logistique et de l'approvisionnement sous le prisme de la mutualisation, du bénévolat, et du parcours alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Cette politique s'appuie aussi sur la Stratégie de Paris pour une alimentation durable (2018) qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous. Cette stratégie, labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 en 2021 et de niveau 2 en 2024 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles déjà engagées ou à venir et à la mobilisation des acteurs du territoire. La Ville est par ailleurs membre fondateur de l'association de coopération territoriale AgriParis Seine. Créée en 2023, elle a pour objet de contribuer à la structuration de filières agricoles et alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires bénéficiant simultanément aux zones urbaines denses du Bassin parisien et aux territoires ruraux, acteurs de cette transition. Cette politique s'appuie également sur le Plan alimentation durable 2022-2027, voté à l'unanimité par votre assemblée en mai 2022. Il a pour objectif d'atteindre une restauration 100 % durable au sein des établissements de la restauration collective municipale : à horizon 2027, 75% des denrées seront issues de l'agriculture biologique et 50 % seront produites et transformées localement (cultivés à moins de 250 km de Paris). Ce plan contient de nombreux engagements tels que l'instauration de deux repas végétariens par semaine, de produits 100% de saison, la réduction du sel et du sucre, la réduction du gaspillage alimentaire, la sortie des plastiques ou encore la sensibilisation des convives à une alimentation durable. Ces objectifs concourent également à la volonté de la capitale d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté à 7 associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire par le biais de 7 subventions de fonctionnement :

- L'association **Action contre la faim** se propose d'accompagner les acteurs parisiens de l'aide alimentaire pour améliorer l'accès des personnes les plus précaires à l'alimentation ainsi qu'aux services essentiels et à leurs droits.

Cela passe par la documentation des barrières à l'accès à l'alimentation, la diffusion des constats et recommandations ainsi que l'appui à l'adaptation des dispositifs existants et émergents au plus près des besoins des personnes et la facilitation pour l'accès aux droits.

ACF a mené 4 enquêtes terrain-études en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire parisien en 2023 (les Restaurants solidaires de la Ville de Paris, les Libres-Services Solidaires du Secours populaire, la Soupe de nuit de la FADS, la distribution alimentaire de la Villette). Les résultats de ces études font l'objet depuis 2024 d'un accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations, en tenant compte des priorités que la Ville s'est fixées dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027. ACF propose aussi d'être en appui à l'émergence et à la structuration de projets inclusifs visant à garantir un accès à une alimentation saine et durable pour les publics en précarités, tels que ceux menés par la Fondation de l'Armée du Salut, par la Croix-Rouge insertion etc. ACF souhaite par ailleurs organiser des événements et rencontres autour du droit à l'alimentation. Le projet est co-porté par la DEVE.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé d'accorder à l'association **Action Contre la Faim** une subvention de*

fonctionnement de 50 000 € dont 40 000 € de la DSOL et 10 000 € de la DEVE, pour le financement de l'appui aux structures en vue de lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire parisien et de garantir une alimentation durable pour toutes et tous (dans le prolongement du projet financé depuis 2021).

- L'association **Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF)**, adhérente de la Fédération Française des Banques alimentaires, a pour mission de collecter et de redistribuer les subsides du fonds européen FSE+, les surplus et les dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté. Fondée en 1984, la BAPIF est subventionnée par la collectivité parisienne pour son activité depuis 1994. Elle intervient notamment auprès d'associations caritatives parisiennes qui reçoivent et suivent, en lien avec les services sociaux parisiens, des personnes isolées et des familles démunies pour leur distribuer une aide alimentaire sous forme de colis ou de repas confectionnés.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé d'accorder à l'association **BAPIF** une subvention de fonctionnement de 50 000€ (en reconduction par rapport à 2024).*

- L'association **Café Sawa** a pour objectif, avec le projet de « marmites solidaires », de lutter contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le gaspillage alimentaire, l'exclusion et l'isolement social tout en favorisant l'engagement citoyen et l'inclusion sociale et culturelle des personnes en situation de migration.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé d'accorder à l'association **Café Sawa** une subvention de fonctionnement de 4 750€ pour ses activités de confection de repas à partir d'invendus.*

- L'association **La Chorba**, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour les personnes isolées en grande précarité ; des colis aux familles démunies d'octobre à juin ; des maraudes auprès des personnes à la rue une fois par semaine ainsi que des actions d'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle.

*Il est proposé d'accorder à l'association **La Chorba** une subvention de fonctionnement d'un montant global de 300 000 € pour ses actions d'aide alimentaire et de soutien aux plus démunis (en reconduction par rapport à 2024).*

- L'association **L'Un est l'Autre**, créée en octobre 2003, mène des actions d'aide alimentaire sous la forme de repas chauds à destination des personnes en situation de grande précarité. S'appuyant sur un réseau important de bénévoles et de personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général (TIG), en partenariat avec les services du Ministère de la Justice, elle distribue sur le site de la Villette des repas, les samedis et dimanches midi et les jeudis soir à des personnes en situation de grande exclusion, dont un nombre important de migrants (plus de 1 200 bénéficiaires chaque week-end). Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé les récupérations d'invendus alimentaires pour la préparation des repas qu'elle distribue en vue de répondre aux besoins, en aide alimentaire, sur le site de la Villette.

*Il est proposé d'accorder à l'association **L'Un est l'Autre** une subvention en fonctionnement de **50 000 €** (en reconduction par rapport à 2024).*

- L'association **Le Chaînon Manquant** a pour objet la création, le développement et la gestion de systèmes d'économie circulaire et solidaire, permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, ceci en favorisant l'engagement bénévole des citoyens ainsi que l'insertion par l'activité économique. L'activité principale du « Chaînon manquant » porte sur la collecte de surplus alimentaires et la distribution de ces derniers auprès d'associations ou de bénéficiaires.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Le Chaînon Manquant** une subvention de **7 000€**, pour ses actions de récupération et de distribution gratuite de denrées alimentaires aux associations d'assistance aux personnes démunies (en reconduction par rapport à 2024).*

- L'association **Food Sweet Food** propose un projet d'aide alimentaire aux plus démunis dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en valorisant des invendus de qualité. L'association souhaite également favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exil. Ainsi, des chefs de cuisine et des personnes en situation d'exil se voient offrir une possibilité d'insertion professionnelle et une formation dans le domaine de la restauration, en participant à ce projet d'aide alimentaire au sein de la cantine solidaire des Arbustes portée par l'association et ayant ouvert ses portes en septembre 2022.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Food Sweet Food** une subvention de fonctionnement de **50 000 €** pour son projet de cantine solidaire (en reconduction par rapport à 2024).*

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les structures et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.